



E-Carnet ATA : guide pratique

Nouveauté !

Dès le **1er juin 2026**, tous les Carnets ATA émis en Suisse devront être également gérés sous format numérique via le système E-Carnet ATA.

Cette évolution modernise les formalités douanières en remplaçant progressivement le carnet papier par une gestion digitale.

Dans une phase transitoire, certains pays continueront toutefois d'exiger la présentation du carnet papier.

Le système E-Carnet ATA s'appliquera aux 27 pays de l'Union européenne, ainsi qu'au Royaume-Uni et à la Norvège.

Étude de cas A – pays émetteur eATA, pays d'import eATA

	Suisse	Étranger
Prise en charge	eATA + Papier	
Exportation	eATA + Papier	
Importation		eATA
Réexportation		eATA
Réimportation	eATA	

Étude de cas B – pays émetteur e eATA, pays d'import papier

	Suisse	Étranger
Prise en charge	eATA + Papier	
Exportation	eATA + Papier	
Importation		Papier
Réexportation		Papier
Réimportation	eATA	

Étude de cas C – pays émetteur e eATA, divers pays d'import (eATA et papier)

	Suisse	Étranger (eATA)	Étranger (Papier)
Prise en charge	eATA + Papier		
Exportation	eATA + Papier		
Importation 1		eATA	
Réexportation 1		eATA	
Importation 2			Papier
Réexportation 2			Papier
Réimportation	eATA		



Création de compte (eATA)

1. Ouvrez votre navigateur Internet (Google Chrome, Microsoft Edge ou Safari).
2. Accédez à la plateforme eATA via le lien suivant : <https://app-eur.atacarnet.iccwbo.org/login>
3. Cliquez sur « Vous n'avez pas encore de compte » ? Créez-en un.
4. Saisissez votre adresse e-mail, puis cliquez sur « Suivant ».
5. Consultez ensuite votre boîte de réception, copiez le code de vérification reçu par e-mail, puis collez-le dans la page eATA afin de finaliser la création de votre compte.

Cette étape est à effectuer uniquement lors de votre première connexion.
Le code de vérification envoyé par e-mail est valable **pendant 30 minutes**.

Création de compte – suite

1. Choisissez un mot de passe sécurisé.
2. Complétez vos informations personnelles.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Cliquez sur « Create » pour finaliser votre compte.
5. Conservez votre identifiant et votre mot de passe en lieu sûr.

La création du carnet se fait sur **ATAswiss**. Une fois que le carnet est validé par la CCI VS, un **ID** et un **code PIN** apparaîtront sur ATAswiss. Ceux-ci devront être saisis sur **eATA** afin de télécharger l'**E-Carnet ATA**.



Préparer son passage en douane

Les déclarations douanières électroniques liées au Carnet ATA sont créées en ligne via l'application ACD → ATA Carnet Desktop. Si nécessaire, elles peuvent être transmises à des partenaires commerciaux (agence douanière, transitaire, représentants autorisés, etc.).

1. Connectez-vous à eATA à l'aide de votre adresse e-mail et de votre mot de passe.
2. Dans le menu de gauche, cliquez sur « Carnets », puis sélectionnez le carnet ATA concerné. Si le carnet n'apparaît pas, cliquez sur « Télécharger », puis importez-le à l'aide de l'ID et du code PIN disponibles sur ATASwiss, « récupérer les données sensibles ».
3. Ouvrez le carnet, puis accédez à l'onglet « Travels ».
4. Cliquez sur « Prepare Travel » afin de préparer le voyage.

Préparer son passage en douane – suite

1. Indiquez le pays de départ dans le champ « From country ».
2. Indiquez le pays de destination dans le champ « To country ».
3. Sélectionnez le moyen de transport utilisé (route, avion, bateau, etc.).
4. Ajoutez les pays de transit si nécessaire.
5. Sélectionnez les marchandises concernées par le voyage.
6. Cliquez sur « SAVE & SIGN » pour finaliser l'opération.

Attention !

C'est au titulaire du E-Carnet ATA de préparer toutes les déclarations en douane. Il peut par la suite, les transmettre aux différents partenaires.



Comment transmettre les déclarations de douane au transitaire

1. Ouvrez le carnet concerné.
2. Cliquez sur la rubrique « Voyages » ou « Travels ».
3. Repérez la déclaration que vous voulez transmettre.
4. Cliquez sur le symbole QR code correspondant à cette déclaration. Cliquez sur « Share » ou « Partager ».
5. Sélectionnez la déclaration à transmettre.
6. Choisissez le contact du représentant, transporteur ou chauffeur.
7. Cliquez sur « Send » ou « Envoyer ».
8. Le destinataire reçoit un lien donnant accès au QR code.

Attention !

Le titulaire du carnet reste responsable du dédouanement. Si un transporteur ou représentant doit passer la douane, ne partagez pas tout le carnet : partagez uniquement la déclaration ou le QR code nécessaire.

À la douane

Trois possibilités :

1. Option recommandée : imprimer le QR code **sur papier** et le présenter à la douane.
2. Ajouter le QR code au portefeuille mobile du téléphone, par exemple Apple Wallet ou Google Wallet.
3. Présenter le QR code depuis l'application mobile eATA si disponible.

Attention !

Gardez aussi le carnet papier disponible pour le présenter aux douanes lorsque cela est nécessaire.



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer



Liens utiles

Connexion eATA

<https://app-eur.atacarnet.iccwbo.org/login>

Support ICC

<https://support.atacarnet.iccwbo.org/support/solutions>

Informations ICC

<https://iccwbo.org/business-solutions/ata-carnet/eata-carnet/>



Besoin d'aide ?

La CCI Valais reste à votre disposition pour toute question.

Mai 2026